

APPEL A PROJET 2026 « DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS »

RÈGLEMENT

La Communauté de communes du Trièves (CCT) soutient les acteurs économiques de son territoire via un appel à projet annuel.

Il vise à soutenir l'artisanat, les commerces de proximité, les entreprises et les associations à vocation économique du territoire.

L'objectif de cet appel à projet est de faire effet levier avec un co-financement public pour le lancement et le développement de l'activité.

Conditions d'éligibilité :

- Ouvert aux entreprises et associations à vocation économique. Les hébergements touristiques ne sont pas éligibles à cet appel à projet, de même que les activités agricoles.
- Être immatriculé sur le territoire du Trièves au moment de l'envoi de la candidature (fournir un justificatif d'immatriculation). Pour les associations, merci de joindre également une copie des statuts.
- Obtention d'un co-financement public ou présentation d'un justificatif de demande de co-financement public (Europe, Etat, Région, Département, commune)
- Coût total du projet inférieur à 70 000 € HT

Note : pour les acteurs économiques qui ont déjà été financés auparavant par la CCT via cet appel à projet annuel, le projet devra être substantiellement différent du projet déjà financé.

Critères de priorisation des projets :

- 1) Priorité aux projets présentant principalement des dépenses d'investissement (achat de machines ou de matériels, aménagement intérieur d'un local, achat d'un véhicule, etc.). Si des dépenses de fonctionnement sont présentées (ex : salaires, études, frais de communication, etc.), celles-ci doivent être orientées vers un développement d'activité (ex : visant une montée en compétences).
- 2) Création d'emplois locaux
- 3) Ancrage territorial : impacts économiques et sociaux pour le territoire
- 4) Prise en compte des enjeux environnementaux : réduction des consommations d'énergie, économie d'eau, mobilité, production d'énergie, etc.

Montant de l'appel à projet :

Enveloppe totale disponible : 16 000 €

Subvention par projet : 4 000 €

Modalités de sélection en 3 étapes :

- 1) Sélection des dossiers retenus pour audition par le Vice-président en charge de l'emploi et de l'économie et le service emploi – économie de la CCT le jeudi 22 octobre selon les critères mentionnés ci-dessus
- 2) Audition du porteur de projet lors de la commission emploi - économie de la CCT, réunissant des élus communaux, le **jeudi 29 octobre de 14h à 19h**. Les porteurs de projet sont invités à réserver cette date et à envoyer à la CCT une présentation Power Point finalisée de leur projet la veille de la commission.
- 3) Si la commission emploi - économie de la CCT émet un avis favorable, le conseil communautaire entérinera la décision via une délibération le 23 novembre. A noter que le porteur de projet n'aura pas besoin d'être présent lors de ce conseil communautaire.

Versement de la subvention :

La subvention sera versée dès que le co-financement public sera obtenu par le porteur de projet et transmis à la CCT. Il est de la responsabilité du porteur de projet de fournir le justificatif d'obtention du co-financement public à la CCT pour que la subvention soit versée.

Date limite de réponse :

Lundi 12 octobre 2026 à 12h en renvoyant le dossier de candidature ci-joint complété par mail à g.grandferry@cdctrieves.fr.

Demande d'informations :

Pour toutes demandes de précisions, vous pouvez contacter Guillaume Grandferry, chargé de mission développement économique à la CCT, au 06 89 65 34 27 ou g.grandferry@cdctrieves.fr.